

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Société du Grand Paris

Etablissement public à caractère
industriel et commercial
Immeuble le Moods
2, Mail de la petite Espagne
CS100111 – 93212 La Plaine Saint Denis

Grant Thornton

Société par Actions Simplifiée d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
et du Centre
632 013 843 RCS Nanterre
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Société du Grand Paris

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres du Conseil de surveillance de la Société du Grand Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision ministérielle, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société du Grand Paris relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux Établissements Publics Nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société du Grand Paris à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil de surveillance exerçant les fonctions du comité spécialisé.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Réalité des investissements dans le cadre du projet du Grand Paris Express

Risque identifié

Au 31 décembre 2021, les investissements nets cumulés depuis le début du projet du Grand Paris Express s'élèvent à 11 404 M€. Ces investissements sont comptablement enregistrés en immobilisations incorporelles et corporelles.

La méthode de comptabilisation de ces immobilisations a été définie par la délibération du directoire n° D 2012-20 du 5 octobre 2012. Le fait générateur justifiant l'activation de l'immobilisation et la détermination de son coût sont présentés dans l'annexe aux comptes annuels en note « 4.2. Règles et méthodes comptables ».

Nous avons considéré que le fait générateur justifiant l'activation des immobilisations ainsi que le coût retenu constituaient un point clé de notre audit, compte tenu de l'importance et du volume de ces actifs dans le bilan de la Société du Grand Paris.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux principes et méthodes comptables applicable aux Établissements Publics Nationaux ;
- prendre connaissance du processus de comptabilisation des investissements établi par la direction, depuis la validation des engagements, l'enregistrement comptable ; jusqu'à la liquidation ;
- procéder à une évaluation et des tests de conformité sur les contrôles pertinents portant sur les processus et les systèmes d'information, avec l'appui de nos spécialistes informatiques ;
- pour une sélection d'immobilisations acquises sur la période identifiée par sondages aléatoires, statistiques ou sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs, nous avons également effectué des tests substantifs de détail sur leur correcte comptabilisation ;
- vérifier que l'information financière présentée en annexe donnait une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil de surveillance sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés Commissaire aux Comptes de la Société du Grand Paris par décision ministérielle du 24 octobre 2011.

Au 31 décembre 2021, Grant Thornton était dans la onzième année de sa mission sans interruption, dont quatre années depuis que la Société du Grand Paris est considérée comme une EIP.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable en relation avec l'ordonnateur d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux Établissements Publics Nationaux, ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'Établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Établissement ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil de surveillance exerçant les fonctions du comité spécialisé de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil de surveillance exerçant les fonctions de comité spécialisé

Nous remettons un rapport au Conseil de surveillance exerçant les fonctions de comité spécialisé qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil de surveillance exerçant les fonctions de comité spécialisé figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil de surveillance exerçant les fonctions de comité spécialisé la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil de surveillance exerçant les fonctions de comité spécialisé des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine, le 17 février 2022

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Alexandre Mikhail

Associé

COMPTE FINANCIER 2021



www.societedugrandparis.com

Société
du Grand
Paris 

1. BILAN ACTIF

ACTIF	01/2021 à 12/2021			01/2020 à 12/2020
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	52 741 814,85	10 196 862,03	42 544 952,82	24 736 931,09
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>	878 658 318,95	0,00	878 658 318,95	817 956 847,90
<i>Constructions</i>	47 478 607,74	39 971,77	47 438 635,97	9 052 343,25
<i>Installations techniques, matériels et outillage</i>	2 776 278,63	0,00	2 776 278,63	0,00
<i>Collections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Biens historiques et culturels</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	23 806 393,18	5 690 880,33	18 115 512,85	14 729 622,70
<i>Immobilisations mises en concession</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	10 108 891 423,03	0,00	10 108 891 423,03	7 508 042 356,88
<i>Avances et acomptes sur commandes</i>	304 681 373,50	0,00	304 681 373,50	456 357 557,66
<i>Immobilisations grevées de droits</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Immobilisations corporelles (biens vivants)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières	1 246 344,51	0,00	1 246 344,51	1 244 628,19
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	11 420 280 554,39	15 927 714,13	11 404 352 840,26	8 832 120 287,67
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	199 675 553,08	0,00	199 675 553,08	117 199 234,13
Créances				
<i>Créances sur entités publiques (État, autres entités publiques) des organismes internationaux et la CE</i>	206 302 323,80	0,00	206 302 323,80	240 685 581,66
<i>Créances sur clients et comptes rattachés</i>	22 004 434,64	0,00	22 004 434,64	6 553 725,15
<i>Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Avances et acomptes versés par l'organisme</i>	12 190 692,13	0,00	12 190 692,13	5 968 040,73
<i>Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Créances sur les autres débiteurs</i>	494 556,78	0,00	494 556,78	1 062 533,21
Charges constatées d'avance	-40 309 717,26	0,00	-40 309 717,26	-101 498 255,65
TOTAL ACTIF CIRCULANT	400 357 843,17	0,00	400 357 843,17	269 970 859,23
TRÉSORERIE				
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilités	14 861 733 702,70	0,00	14 861 733 702,70	9 606 725 005,49
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE	14 861 733 702,70	0,00	14 861 733 702,70	9 606 725 005,49
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF	50 281 306,26	0,00	50 281 306,26	37 495 784,86
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	26 732 653 406,52	15 927 714,13	26 716 725 692,39	18 746 311 937,25

2. BILAN PASSIF

PASSIF	01/2021 à 12/2021	01/2020 à 12/2020
FONDS PROPRES		
Financements reçus		
<i>Financement de l'actif par l'état</i>	0,00	0,00
<i>Financement de l'actif par des tiers</i>	42 134 338,50	41 231 338,50
<i>Fonds propres des fondations</i>	0,00	0,00
<i>Écarts de réévaluation</i>	0,00	0,00
Réserves	1 094 689 782,60	1 239 465 462,12
Report à nouveau	203 111 991,84	195 285 881,83
<i>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</i>	-36 613 935,08	-144 775 679,52
<i>Provisions réglementées</i>	0,00	0,00
TOTAL FONDS PROPRES	1 303 322 177,86	1 331 207 002,93
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Provisions pour risques</i>	436 819,20	278 588,34
<i>Provisions pour charges</i>	1 662 942,58	2 805 106,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 099 761,78	3 083 694,34
DETTES FINANCIÈRES		
<i>Emprunts obligataires</i>	22 495 000 000,00	15 995 000 000,00
<i>Emprunts souscrits auprès d'établissements financiers</i>	2 500 000 000,00	1 000 000 000,00
<i>Dettes financières et autres emprunts</i>	303 125 208,41	286 822 001,30
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	25 298 125 208,41	17 281 822 001,30
DETTES NON FINANCIÈRES		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	68 804 321,54	88 628 844,32
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	14 584 620,15	10 788 022,45
<i>Avances et acomptes reçus</i>	0,00	0,00
<i>Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers</i>	0,00	0,00
<i>Autres dettes non financières</i>	12 313 835,15	11 514 217,96
<i>Produits constatés d'avance</i>	17 475 767,50	19 268 153,95
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES	113 178 544,34	130 199 238,68
TRÉSORERIE		
<i>Autres éléments de trésorerie passive</i>	0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE	0,00	0,00
COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF	0,00	0,00
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	26 716 725 692,39	18 746 311 937,25

3. COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	01/21 à 12/21	01/20 à 12/20	PRODUITS	01/21 à 12/21	01/20 à 12/20
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Achats	204,00	0,00	Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Consommation de marchandises et d'approvisionnement	201 117 355,33	209 992 693,42	Subventions pour charge de service public	0,00	0,00
Charges de personnel			Subventions de fonctionnement en provenance de l'État et des autres entités publiques	310 000,00	0,00
Salaires, traitements, rémunérations	60 660 278,26	44 562 629,43	Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'État et des autres entités publiques	0,00	0,00
Charges sociales	26 899 192,52	19 735 486,31	Dons et legs	0,00	0,00
Intéressement et participation	0,00	0,00	Produits de la fiscalité affectée	763 748 233,12	734 956 602,67
Autres charges de personnel	922 664,97	746 618,10	Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
Autres charges de fonctionnement	158 569 241,92	106 775 914,81	Ventes de biens ou prestations de services	95 651 118,02	49 543 503,52
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	7 785 961,40	9 695 459,22	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	103 845,58
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	455 954 898,40	391 508 801,29	Autres produits de gestion:	4 698 822,78	8 219 290,55
CHARGES D'INTERVENTION			Production stockée et immobilisée	77 533 092,83	55 131 233,26
Dispositifs d'intervention pour compte propre			Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	0,00	0,00
Transferts aux ménages	0,00	0,00	Autres produits		
Transferts aux entreprises	0,00	598 370,31	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	16 265 468,52	30 307 197,71
Transferts aux collectivités territoriales	389 644,78	152 744,64	Reprise du financement rattaché à un actif	0,00	0,00
Transferts autres collectivités	364 203 997,07	507 513 170,14	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	0,00	0,00
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	0,00	0,00			
	0,00	0,00			
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	364 593 641,85	508 264 285,09	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	958 206 735,27	878 261 673,29
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	0,00	0,00	PRODUITS FINANCIERS		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	820 548 540,25	899 773 086,38	Produits sur des participations et prêts	0,00	0,00
CHARGES FINANCIÈRES			Intérêts sur créances non immobilisées	0,00	0,00
Charges d'intérêts	178 173 793,59	130 751 512,55	Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	625 746,72	3 031 316,19
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Perles de change	0,00	0,00	Gains de change	0,00	0,00
Autres charges financières	1 346,50	134,00	Autres produits financiers	70 500,00	134 333,34
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	5 970 584,97	4 880 963,29	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	9 177 348,24	9 202 693,88
			TOTAL PRODUITS FINANCIERS	9 873 594,96	12 368 343,41
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	184 145 725,06	135 632 609,84	RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ (BÉNÉFICE)	36 613 935,08	144 775 679,52
Impôts sur les sociétés	0,00	0,00	TOTAL PRODUITS	1 004 694 265,31	1 035 405 696,22
RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ (BÉNÉFICE)	0,00	0,00			
TOTAL CHARGES	1 004 694 265,31	1 035 405 696,22			

4. ANNEXE

4.1. Faits marquants de l'exercice 2021

Opérations de financement long terme 2021

L'année 2021 aura permis de réaliser **6 opérations de financement** long terme pour un total de 8 milliards €. La maturité moyenne à l'émission pour 2021 s'établit à 20 ans pour un taux fixe moyen à 0,65%.

Elle a réalisé :

- Quatre opérations de financement long terme via son programme EMTN pour un total de 6,5 milliards €.
- Deux financements bilatéraux avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour un total de 1,5 milliards €.

Depuis la mise en place du programme EMTN en juillet 2018, la SGP a ainsi émis 22,5 milliards € dans le cadre de son programme « Green EMTN » de 30 milliards € sur une maturité moyenne de 26 ans à un taux fixe moyen de 0,83%.

Au total, depuis 2017, la dette émise par la SGP, aussi bien à travers le programme « Green EMTN » qu'auprès de la BEI, s'élève à près de 25 milliards € de maturité moyenne de 26 ans à un taux fixe moyen de 0,84%. L'intégralité de la dette levée est à taux fixe.

Gouvernance

Jean-François Monteils a été nommé président du directoire de la Société du Grand Paris par décret du président de la République le 17 mars 2021. Il succède à Thierry Dallard.

Poursuite de la croissance des effectifs

Passant de 714 à **883 agents**, la SGP a poursuivi la croissance de ses effectifs afin de disposer des ressources nécessaires à la montée en puissance du projet GPE.

Stratégie de valorisation immobilière

Le Conseil de Surveillance du 24 novembre 2021 a approuvé la stratégie urbaine et de valorisation immobilière de la SGP.

Du fait de son activité de maîtrise foncière en lien avec la conduite du projet, la Société du Grand Paris se trouve détentrice d'un important patrimoine foncier. Elle souhaite valoriser ce patrimoine disponible après l'achèvement des travaux du Grand Paris Express en réalisant des projets immobiliers.

Ce patrimoine permettra ainsi de réaliser environ **un million de mètre carrés de surface de plancher**, répartis sur une centaine de projets implantés sur l'ensemble du réseau. Tous ces projets immobiliers seront **à réaliser d'ici à 2032**.

La SGP privilégiera la co-promotion comme mode de réalisation de ces projets immobiliers.

Pour mettre en œuvre ses projets urbains, la Société du Grand Paris va créer une filiale sous forme d'une SAS qu'elle détiendra à 100%. Cette filiale de tête rassemblera l'ensemble des participations de la Société du Grand Paris dans des sociétés de projet.

Pour chaque opération, la Société du Grand Paris lancera une consultation et désignera un opérateur urbain lauréat. Une société de type Société civile immobilière de Construction-Vente (SCCV) sera ensuite créée. La Société du Grand Paris apportera à ces sociétés de projet les emprises foncières et sa connaissance technique et territoriale du Grand Paris Express. Le groupement lauréat apportera ses compétences de professionnel de l'immobilier et sera responsable de la gestion du projet. Les premières consultations sous le régime de la co-promotion seront lancées en 2022.

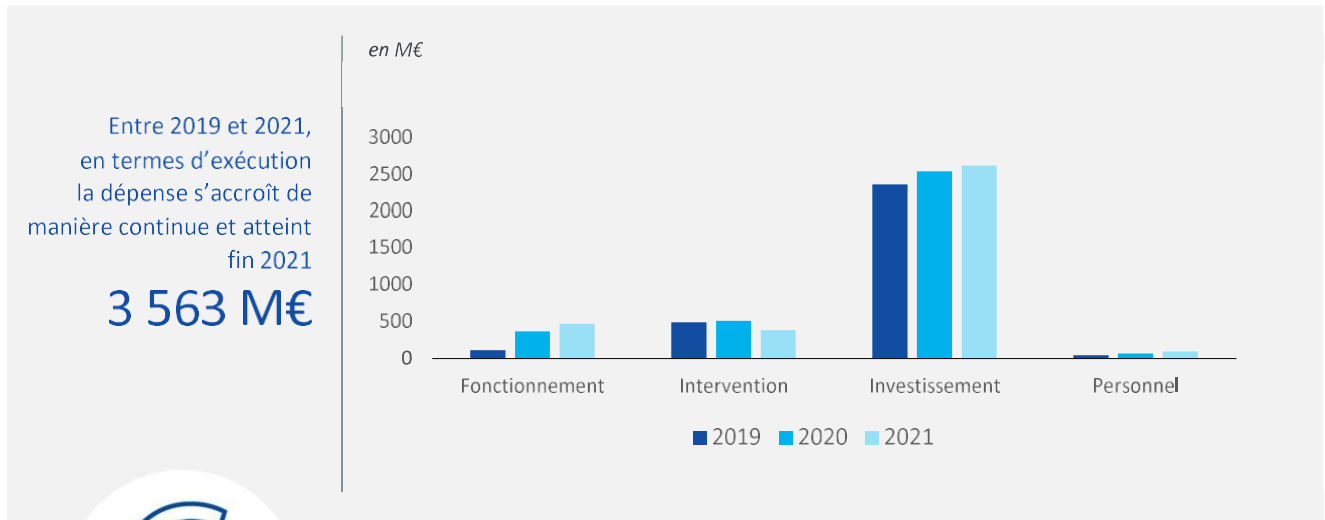


Gare Aulnay. Ripage du tunnelier Houda dans la boîte souterraine

Activité de la SGP

Conformément aux règles du GBCP, les dépenses exécutées par la SGP sont réparties en 4 enveloppes :

Fonctionnement | Intervention | Investissement | Personnel



Face à la masse des dépenses, les recettes propres de la SGP (hors endettement) s'établissent à 942 M€ en 2021 contre 848 M€ en 2020, selon la répartition suivante :

- Fiscalité affectée (dont notamment IFER, TSE, TLB) : 763,7 M€
- Refacturation du matériel roulant à Île-de-France Mobilités : 95,5 M€
- Production stockée : 77,5 M€
- Autres produits et remboursements : 4,7 M€

4.2. Règles et méthodes comptables

Concernant les règles et méthodes comptables, les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence,

- Conformément aux hypothèses de base :
 - continuité de l’exploitation,
 - permanence des méthodes comptables,
 - indépendance des exercices.
- Conformément aux règles générales d’établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l’évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. La monnaie est l’euro.

La SGP dispose d’une seule comptabilité et ne possède pas de filiale, ni d’établissement secondaire.

La durée de l’exercice correspond à l’année civile.

La SGP est un organisme soumis aux règles de la comptabilité budgétaire, elle applique donc le recueil des normes comptables des organismes dépendant de l’État, depuis le 1^{er} janvier 2017, ainsi que le plan de comptes commun.

Sur les immobilisations, sont distingués :

■ **Les acquisitions foncières** : le principe est que les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d’actes, liés aux acquisitions foncières sont inclus dans le coût d’acquisition de l’immobilisation. La comptabilisation des acquisitions foncières dans le patrimoine de la SGP intervient, de façon générale, lors de la signature de l’acte, à l’étude notariale, à un moment où le montant de la transaction financière et des frais afférents sont clairement identifiés.

■ **Les autres dépenses d’immobilisations** : la décision d’investissement du Conseil de Surveillance est retenue comme fait générateur constitutif de la date d’activation des dépenses (date à partir de laquelle les coûts d’un projet sont considérés comme immobilisables).

■ **Les immobilisations en cours**, correspondent à la comptabilisation des travaux de construction des lignes, comptabilisés à l’actif en immobilisation en cours conformément à la méthode évoquée supra.

Conformément à la norme, le traitement des dépenses se synthétise comme suit :

	Investissement	Charges d’exploitation
Frais d’étude	En phase AVP	Études préliminaires à la décision d’investissement
Assistance à maîtrise d’ouvrage générale et d’assistance technique		X
Maîtrise d’œuvre (les marchés ont été notifiés postérieurement à la décision d’investissement)	X	
Sondages relatifs au tronçon objet de la décision d’investissement	Postérieurs à la décision d’investissement	Antérieurs à la décision d’investissement
Sondages relatifs aux tronçons n’ayant pas encore fait l’objet d’une décision d’investissement		X

Pour les amortissements

La méthode applicable a été définie par la délibération du directoire n° D 2012-32 du 29 décembre 2021.

L'amortissement est réalisé selon la règle du prorata temporis.

- Logiciels : 3 ans
- Matériel audiovisuel : 5 ans
- Matériel informatique, station de travail : 4 ans
- Agencements et installations : 10 ans
- Téléphone : 5 ans
- Matériel de bureau : 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 ans
- Bâtiments et constructions acquis en vue de la construction du GPE :
 - bâtiments commerciaux : 35 ans
 - bâtiments industriels : 20 ans
 - bureaux : 25 ans
 - immeubles d'habitation : 70 ans

Les valeurs mobilières de placement (programme CACEIS)

Un changement de méthode comptable avait été mis en œuvre sur 2020 pour la comptabilisation de ces valeurs mobilières d'une durée inférieure à un an.

À la suite d'expertise, la comptabilisation des TCN n'est plus dissociée en fonction de leur durée. Pour l'émetteur, et ce y compris pour des durées de remboursement inférieures à 12 mois, les TCN sont à enregistrer en tant que dettes financières (1681).

La comptabilisation en compte 507 ne correspond qu'à la comptabilisation dans les comptes du souscripteur (en tant que VMP).

Pour la SGP, dans son rôle d'émetteur, il a été choisi de comptabiliser ces TCN en dettes financières au compte 1681.

Les primes de remboursement obligataire et frais d'émission

Les emprunts obligataires souscrits (programme EMTN) donnent lieu à la constatation de primes de remboursement et, le cas échéant, à des frais d'émission.

La SGP a opté pour un amortissement par fraction égale des primes de remboursement pour ces emprunts et non pour un étalement sur la durée de l'emprunt à laquelle ils se rapportent selon la méthode actuarielle.

De la même manière l'option d'étalement des frais d'émission d'emprunt a été choisie par fraction égale sur la durée de l'emprunt pour les emprunts faisant l'objet de ces frais.

Cas des primes d'émission d'emprunts

Du fait de la conjoncture actuelle, les emprunts obligataires émis par la SGP, présente une valeur de remboursement inférieure à leur valeur d'émission.

En comptabilité générale, la prime d'émission est considérée comme une prime de remboursement (Bull CNC n° 57 du 4^e trimestre 1983). A ce titre la prime d'émission est comptabilisée au crédit du compte 169.

Le compte 169 a été subdivisé pour suivre indépendamment, les primes de remboursement et les primes d'émission.

Le traitement de ces primes en matière d'étalement est identique aux primes de remboursement avec une répartition sur la durée de vie de l'emprunt.

À l'instar des primes de remboursements, les primes d'émission sont constatées dans une subdivision dédiée du compte 169 « Primes de remboursement des obligations ».

Les éventuels produits financiers rattachés à l'exercice peuvent être suivis dans une subdivision du compte 786 dédiée à ces opérations (exemple 7861 « Quote-part de primes de remboursement des obligations rattachée à l'exercice »).

Ainsi, l'étalement de ces primes se fait au travers de ce compte.

Les charges à payer

Les soldes des comptes 4081 et 4084 retracent l'ensemble des charges à payer non soldées qui correspondent à des prestations et travaux réalisés pour lesquels les factures ne sont pas parvenues à la SGP.

Les créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Les stocks

Ils sont constitués de matériels roulants évalués à leur coût d'acquisition. En application de l'article 20 de la loi n°2010-597 du 3 juin 2010, ceux-ci acquis par la SGP sont ensuite transférés en pleine propriété à Île-de-France Mobilités (IDFM). Compte tenu du caractère très particulier de cette opération, ces frais sont comptabilisés en stock.

Les dépenses affectées en stocks sont celles relatives aux frais d'acquisition des matériels roulants voyageurs pour les lignes 15, 16 et 17 selon le périmètre défini par la convention signée en octobre 2018 avec IDFM, ainsi qu'aux frais d'acquisition des matériels roulants voyageurs pour la ligne 18 dont la convention a été signée avec IDFM le 2 décembre 2021.

Ces dépenses sont constituées, au 31/12/2021 des éléments suivants :

- Frais d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre (quote-part affectée).
- Frais internes de maîtrise d'ouvrage de la SGP (quote-part affectée).

Contrats de location (immeubles de bureaux)

Les avantages bailleur obtenus dans le cadre de la conclusion des contrats de location (immeubles de bureaux) sont étalés linéairement sur la durée du bail.

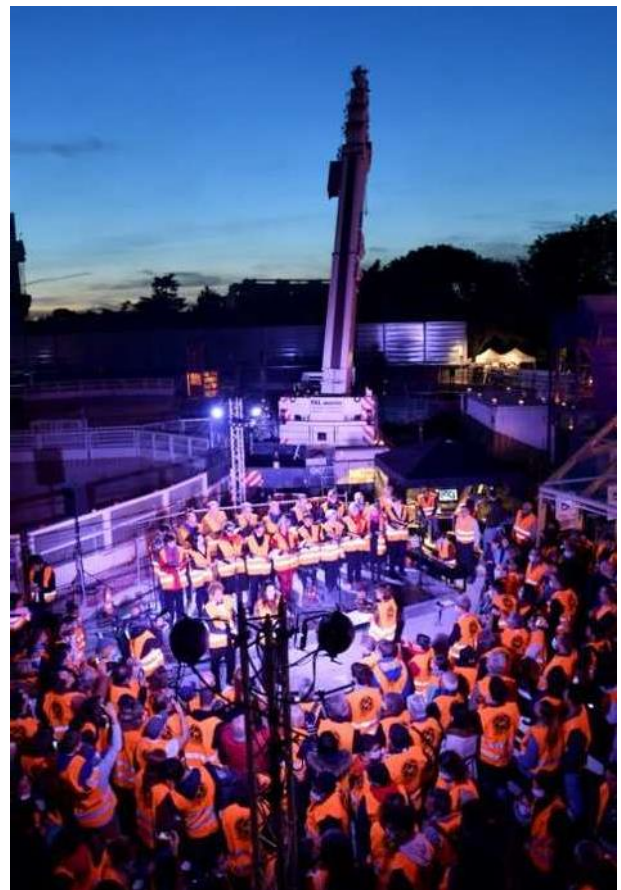
Ces avantages étant constitutifs de la contrepartie acceptée pour l'utilisation de l'actif loué, cette solution permet de refléter la substance économique de la transaction.

Cette approche est conforme à l'avis OEC n°29 sur la comptabilisation des contrats de location.

Les avantages bailleur recouvrent les participations du bailleur aux travaux et les franchises de loyer octroyées :

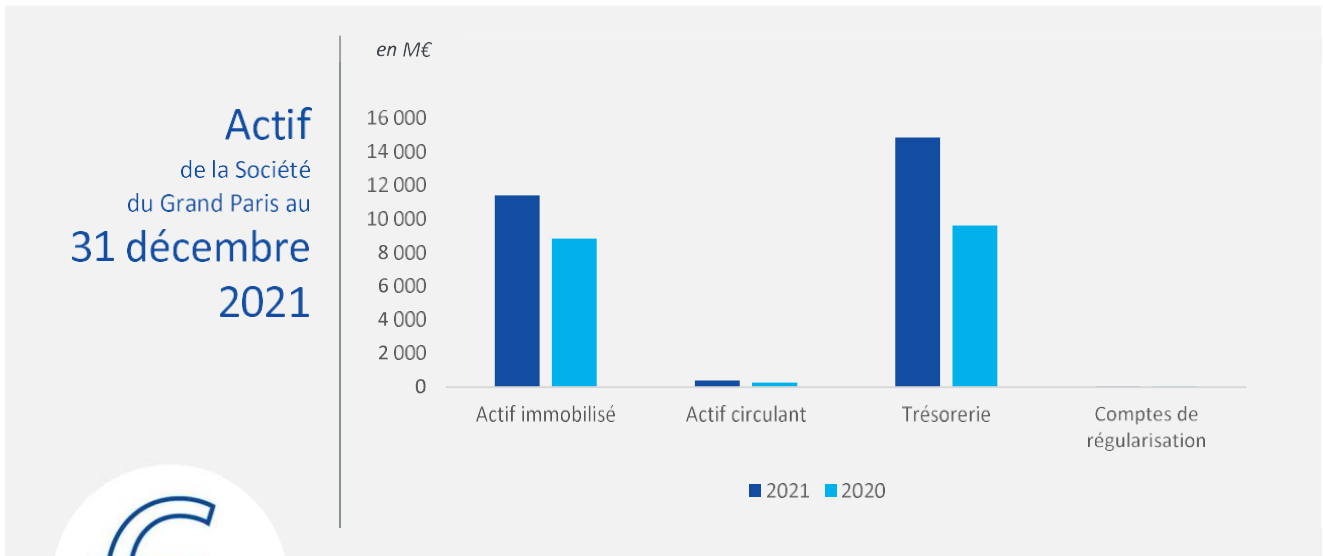
- Participations travaux : prise en charge par le bailleur des dépenses d'aménagement incombant au preneur.
- Franchises de loyer : loyers gratuits sur une période contractuellement définie.

Ce traitement comptable concerne l'immeuble Mood's.



KM9 à Puits Maréchal Leclerc à Massy

4.3. Notes relatives aux comptes de bilan



Puits Maréchal Leclerc à Massy. Le chantier en cours

4.3.1. Actif immobilisé



Centre d'exploitation de Champigny. Pose de la façade vitrée extérieure

Avec 11,4 Mds€ l'Actif immobilisé net augmente de 2,6 Mds€. L'actif circulant (y compris la trésorerie) quant à lui s'accroît de plus de 5,2 Mds€, du fait de la forte hausse du poste trésorerie entre 2020 et 2021 (poursuite des émissions obligataires pour un montant de 6,5 Mds€ et mise en place de financements bilatéraux pour un montant de 1,5 Md€ dans le cadre de la sécurisation du financement du projet GPE).

Après une hausse de 40% entre 2019 et 2020, l'actif immobilisé connaît une croissance de près de 30% entre 2020 et 2021.

Cette augmentation est due pour l'essentiel à la poursuite des travaux sur les lignes 15 sud et 16 et le commencement de ceux-ci sur les autres lignes.

À noter enfin que les avances sur les marchés de génie civil (prévues aux actes d'engagement) et provisions versées aux notaires dans le cadre des acquisitions foncières, ont atteint en 2021, la somme de 304,7 M€ les avances dites Covid ont quasiment toutes été remboursées conformément aux engagements pris (reste pour 85 K€ sur un montant total de près de 77 M€).

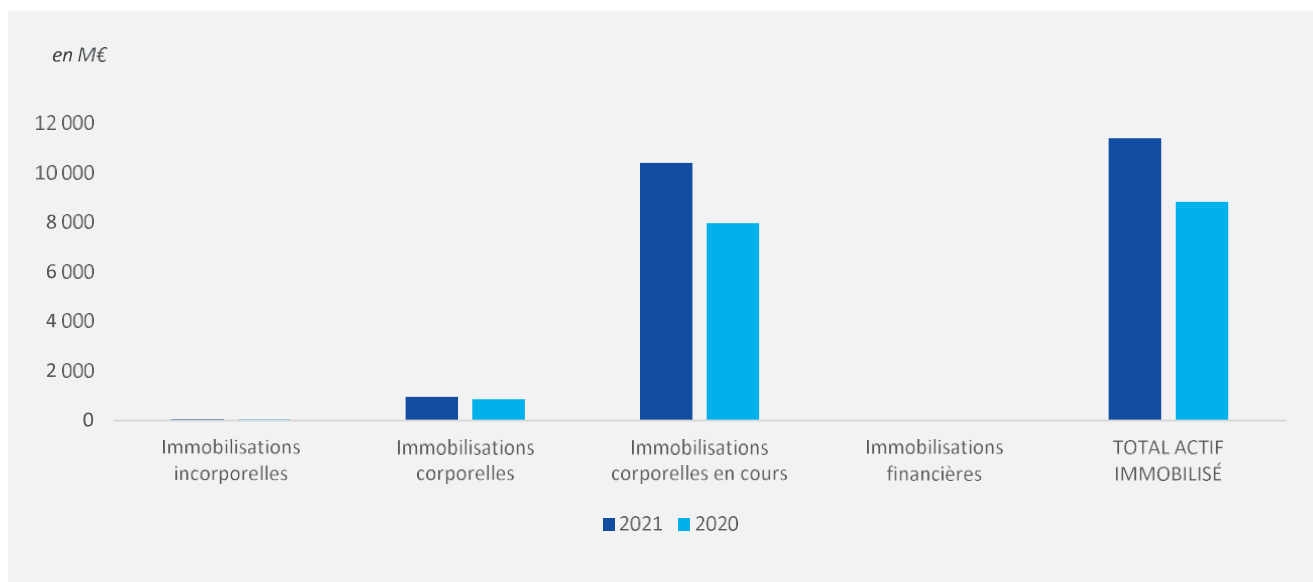
11,4 Mds€

d'actif immobilisé

Évolution des immobilisations

	Au 1/01/2021	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2021
Immobilisations incorporelles	17 469 006,14	20 350 636,60	125 381,06	37 694 261,68
Immobilisations corporelles	846 039 912,51	137 264 012,30	30 584 326,31	952 719 598,50
<i>Terrains</i>	817 956 847,90	81 294 058,41	20 592 587,36	878 658 318,95
<i>Constructions</i>	9 082 939,79	46 294 921,95	7 899 254,00	47 478 607,74
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	19 000 124,82	9 675 031,94	2 092 484,95	26 582 671,81
Immobilisations en cours	7 977 767 844,68	3 528 430 619,00	1 077 562 036,59	10 428 636 427,09
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>	13 367 930,14	1 893 054,61	197 354,19	15 063 630,56
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	7 508 042 356,88	3 383 145 435,78	782 296 369,63	10 108 891 423,03
<i>Avances et acomptes</i>	456 357 557,66	143 392 128,61	295 068 312,77	304 681 373,50
Immobilisations financières	1 244 628,19	2 404,89	688,57	1 246 344,51

Évolution des immobilisations en valeur nette



Entre 2018 et 2021, la Société du Grand Paris a connu un **triplement de l'actif immobilisé** de par l'accélération des travaux en cours d'année.

Un **quadruplement du poste immobilisations en cours** sur la période 2018 à 2021 (constructions en cours) qui s'élevaient à 10,4 Mds€ contre 2,8 Mds€ en 2018 et une augmentation de 43% du poste immobilisations définitives (acquisitions de terrains et bâtiments) sont constatés (12% entre 2020 et 2021).

Les mouvements venant en diminution résultent de corrections d'anomalies techniques (reprise de codification sur engagement), de corrections d'erreur sur le compte 4084 (annulation des services faits erronés) mais surtout de la constatation des opérations de sous-traitance (pour les immobilisations en cours).

43 %
d'augmentation du poste
immobilisations définitives

Les composantes de l'actif immobilisé

Immobilisations incorporelles en valeur brute

	2021	2020	Évolution 2020/2021
Logiciels	10 534 881,61	8 940 588,74	17,83%
Autres concessions, brevets et licences	725 925,29	676 473,79	7,31%
Autres immobilisations incorporelles	26 433 454,78	7 851 943,61	236,65%
Immobilisations incorporelles en cours	15 063 630,56	13 367 930,14	12,68%

Elles se décomposent en 3 parties distinctes portant sur les logiciels appartenant à la SGP (notamment notre logiciel financier Qualiact), les études et brevets, recherches, les travaux sur des logiciels SGP (cockpit ...).

La croissance constatée au niveau des immobilisations incorporelles s'explique par une hausse du nombre d'acquisition de licences qui s'explique principalement par l'accroissement des effectifs ayant nécessité des acquisitions d'outils supplémentaires et/ou de licences supplémentaires sur des outils déjà acquis par la SGP. Des coûts de développement d'outils ont pu également être imputés sur ce compte.

Les immobilisations incorporelles en cours portent en totalité sur des logiciels en cours de conception et mis en service dès leur achèvement.

L'accroissement constaté sur les autres immobilisations incorporelles résulte principalement d'un protocole SNCF de 17 M€ relatif à la régularisation d'études réalisées dans le cadre du GPE sur la sécurité ferroviaire (protocole d'accord 2020CONV364).

Immobilisations corporelles en valeur brute

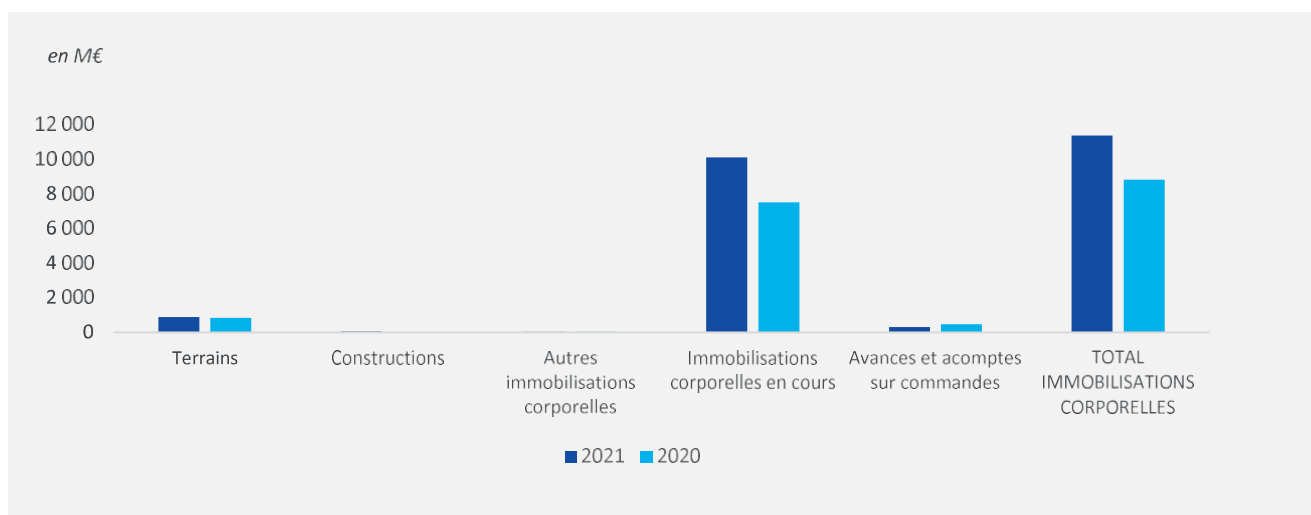
	2021	2020	Évolution 2020/2021
Terrains	878 658 318,95	817 956 847,90	7,42%
Constructions	47 478 607,74	9 082 936,79	422,72%
Autres immobilisations corporelles	26 582 671,81	19 000 124,82	39,91%
Immobilisations corporelles en cours	10 108 891 423,03	7 508 042 356,88	34,64%
Avances et acomptes sur commandes	304 681 373,50	456 357 557,66	-33,24%
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 366 292 395,03	8 810 439 827,05	29,01%

Il représente plus de 42% de l'actif au bilan (38% pour les seules immobilisations en cours).

Il comprend les terrains acquis en vue des travaux à venir, les constructions en cours (tunnels, gares...) et les différents matériels utiles à la SGP (ordinateurs, véhicules ...).

Ce poste a connu une forte hausse depuis 2019 liée aux travaux du GPE (quasiment un doublement de 6,2 Mds€ à 11,3 Mds€).

Le poste constructions s'accroît significativement du fait de la prise en compte de façon distincte des terrains et bâtiments acquis.



Immobilisations financières

	2021	2020
Autres prêts	1 216 990,28	1 216 990,28
Dépôts versés	1 716,32	0,00
Cautionnements versés	27 637,91	27 637,91
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 246 344,51	1 244 628,19

Les immobilisations financières correspondent aux dépôts et cautionnements versés par la SGP dans le cadre de contrat de location, ou de convention d'occupation du domaine public (soit 27 K€ en clôture 2021).

Figure au compte 2748 « autres prêts » une somme de 1,2 M€ qui correspond à un prêt consenti par la SGP à la SEMABA (Société d'économie mixte agir pour Bagneux) pour la mise à disposition de terrains nécessaires à la

réalisation des travaux de la gare de Bagneux. Ce prêt accordé à la SEMABA a été garanti par la ville de Bagneux pour un montant de 1,8 M€.

Une légère évolution entre 2020 et 2021 liée au versement de 3 dépôts de garantie en 2021.

Ceux-ci ont été imputés sur le compte dépôts versés et non cautionnements, intitulé correspondant à l'opération (dépôts au bénéfice de Sergic et EPAMarne).

Amortissements et dépréciations des immobilisations

Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	6 100 005,19	4 096 856,84	0,00	10 196 862,03
<i>Frais d'établissement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Frais de recherche et développement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	4 717 343,19	1 659 622,51	0,00	6 376 965,70
<i>Droit au bail</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Fonds commercial</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	1 382 662,00	2 437 234,33	0,00	3 819 896,33
Immobilisations corporelles	4 301 098,66	1 429 753,44	0,00	5 730 852,10
<i>Terrains</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Constructions</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Installations techniques, matériels, et outillage</i>	30 596,54	9 375,23	0,00	39 971,77
<i>Collections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dépenses ultérieures sur biens historiques et culturels</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	4 270 502,12	1 420 378,21	0,00	5 690 880,33
TOTAUX	10 401 103,85	5 526 610,28	0,00	15 927 714,13

Les amortissements se sont accrus sur 2021 du fait d'un accroissement significatif sur les immobilisations incorporelles.

Dans le cadre, des actions relatives à la fiabilité des comptes, les comptes construction 213 ont été mouvementés (acquisitions foncières).

La durée d'amortissement sur ces comptes a été fixée, néanmoins aucun amortissement n'a été constaté en 2021 sur ces actifs du fait de la complexité du paramétrage. Les premiers amortissements seront constatés sur l'exercice 2022.

4.3.2. Stocks et en-cours



Centre d'essais ferroviaires de Valenciennes. Voie d'essais des rails du GPE

	2021	2020	Évolution 2021/2020
Production en cours de biens matériels roulants (LR)	188 927 504,00	115 370 644,04	63,76%
Production en cours de biens matériels roulants (LV)	10 748 049,08	1 828 590,09	487,78%
TOTAL	199 675 553,08	117 199 234,13	70,37%

Ces stocks concernent exclusivement du matériel roulant voyageurs. Ils portent sur de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour les 4 lignes en cours de construction par la SGP : L15, 16, 17 et 18 ainsi que sur des marchés d'études et de systèmes embarqués pour les lignes 15, 16 et 17.

Ces lignes sont « codifiées » : Ligne rouge (LR) pour les lignes 15, 16 et 17 et ligne verte (LV) pour la ligne 18.

Ces frais d'assistance et d'études sont parties prenantes au coût de production du matériel roulant.

La ligne rouge concernant les L15, 16 et 17, l'accélération du matériel a été faite d'une livraison plus précoce que sur la ligne 18 (ligne verte).

Sur 2021, des corrections ont été constatées sur les stocks conduisant notamment à :

- Reclassement en stock un total de 4,7 M€ de dépenses relatives au matériel roulant LV comptabilisés en immobilisations en cours sur exercices antérieurs ;
- Corriger par capitaux propres le montant de stock de +3,1 M€ pour la LV (dépenses matériel roulant comptabilisées en charges sur exercices antérieurs) et - 2,7 M€ pour la LR (ajustement à la baisse des dépenses comptabilisées en stocks sur exercices antérieurs).

4.3.3. Créances



Gare de Pont de Sèvres. Pose du tronçon 3 de la passerelle

Rubriques et postes	Montant	Degré de liquidité de l'actif	
		Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	1 216 990,28	0,00	1 216 990,28
<i>Créances rattachées à des participations</i>	0,00	0,00	0,00
<i>Prêts</i>	1 216 990,28	0,00	1 216 990,28
<i>Autres créances immobilisées</i>	0,00	0,00	0,00
Créances de l'actif circulant	242 784 023,47	242 784 023,47	0,00
<i>Créances sur des entités publiques (État, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne</i>	206 302 323,80	206 302 323,80	0,00
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	22 004 434,64	22 004 434,64	0,00
<i>Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)</i>	0,00	0,00	0,00
<i>Avances et acomptes versés par l'organisme</i>	12 190 692,13	12 190 692,13	0,00
<i>Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)</i>	0,00	0,00	0,00
<i>Créances sur les autres débiteurs</i>	494 556,78	494 556,78	0,00
<i>Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)</i>	1 792 016,12	1 792 016,12	0,00
TOTAUX	244 001 013,75	242 784 023,47	1 216 990,28

Au sein des créances figurent :

- **Des créances de l'actif immobilisé** : prêt octroyé (cf. mention ci-dessus au niveau des immobilisations financières).
- **Des créances de l'actif circulant** constituées de créances sur entités publiques, particuliers et autres débiteurs.

Les charges constatées d'avances sont constituées de contrats concernant 2 exercices et des primes de remboursement / d'émission d'emprunts.

Les primes ne figurent pas dans le tableau ci-dessus du fait des opérations particulières décrites au chapitre méthodes comptables, ne permettant pas une interprétation des données en termes de CCA. Seuls figurent les CCA représentant des contrats concernant deux années.

	2021	2020	Évolution 2019/2021
Créances sur entités publiques (État, autres entités publiques) des organismes internationaux et la CE	206 302 323,80	240 685 581,66	-14,29%
Créances sur clients et comptes rattachés	22 004 434,64	6 553 725,15	235,75%
Avances et acomptes versés par l'organisme	12 190 692,13	5 968 040,73	104,27%
Créances sur les autres débiteurs	494 556,78	1 062 533,21	-53,45%

Les créances comprennent essentiellement la TVA en instance de remboursement par le SIE de Saint Denis soit 193 M€, ainsi que le compte TVA appliquée aux charges à payer en proportion de volumétrie des CAP (13 M€ au 31/12/2021).

Le montant du compte créances client reflète le non-recouvrement de 2 titres d'IDF Mobilités pour 20 M€ (titres émis le 16/12/2021).

Le doublement des sommes enregistrées au compte avances entre 2020 et 2021 est dû au versement d'avances dans le cadre du marché relatif au matériel roulant.

L'ensemble de ces créances ont une échéance de moins d'un an.

Les créances sur autres débiteurs correspondent à des avances sur personnel, des indemnités journalières de sécurité sociale et des sommes en attente de régularisation.

Moins d'1 an

C'est l'échéance de l'ensemble de ces créances



Gare du Vert de Maisons à Maisons-Alfort. Avancement des travaux

4.3.4. Trésorerie

	2021	2020
Trésorerie	14 861 733 702,70	9 606 725 005,49

La trésorerie s'élève à 14,8 Mds€.

Elle témoigne du succès du programme d'émission obligataire de plus de 6,5 Mds€ réalisé sur 2021 et reflète également la mise en place de financements bilatéraux avec la BEI à hauteur 1,5 Md€.

Les valeurs mobilières de placement représentant des titres de créances négociables ne figurent désormais plus en trésorerie mais au compte dette.

La trésorerie représente plus de la moitié de l'actif au bilan.

14,8 Mds€

C'est le montant de la trésorerie



Journée portes ouvertes à la Fabrique du metro, le 5 juin 2021

4.3.5. Capitaux propres

Évolution des capitaux propres

	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	Total des capitaux propres
Mouvements 2013	282 432 037,41		267 467 193,48	150 000,00	
Situation à la clôture 2013					913 088 902,77
Mouvements 2014	267 467 193,48		393 483 877,93	705 999,00	
Situation à la clôture 2014					1 307 278 779,70
Mouvements 2015	393 483 877,93		210 335 087,34	7 272 681,86	
Situation à la clôture 2015					1 524 886 548,90
Mouvements 2016	210 335 087,34		25 535 945,03	29 927 512,95	
Situation à la clôture 2016					1 572 221 326,02
Mouvements 2017	1 542 293 803,07		-4 903 883,21	32 134 262,50	
Situation à la clôture 2017					1 569 524 192,36
Mouvements 2018	1 537 389 929,86		-258 658 581,40	32 134 262,50	
Situation à la clôture 2018					1 310 865 610,96
Mouvements 2019	1 278 731 348,46	206 203 011,96 -4 785 817,99	-39 265 886,34	32 521 262,50	
Situation à la clôture 2019					1 473 403 918,59
Mouvements 2020		202 480 504,31			
Situation à la clôture 2020	1 239 465 462,12	-7 194 622,48	-144 775 679,5	41 231 338,50	1 331 207 002,93
Mouvements 2021		213 300 593,66			
Situation à la clôture 2021	1 094 689 782,60	-10 188 603,82	-36 613 935,08	42 134 338,50	1 303 322 177,86

Les réserves, le résultat et le report à nouveau

Les réserves sont constituées par les excédents 2010 à 2016, affectés en réserve sur décision du conseil de surveillance. Le report à nouveau correspond à des opérations de régularisations enregistrées conformément à la norme 14 du RNEP et fascicule 14 de l'instruction commune M9.

À compter de 2017, le résultat étant déficitaire, les réserves ne sont plus abondées.

Les dépenses relatives à cette convention article 15.1 sont désormais imputées au compte 2313.

Sur 2021, une correction d'erreur a été opérée sur les comptes 4081 et 4084 venant impacter le compte report à nouveau pour ce qui est des rectifications du compte 4081 pour un montant de 7 574 576,29 €.

Par ailleurs des corrections d'erreur ont également été réalisées sur les stocks suite à identification de comptabilisation erronée sur exercices antérieurs pour les lignes verte et rouge.

Corrections d'erreur sur 2021

Compte 110	Correction sur le compte 4081	7 574 576,29
	Correction d'erreur sur stocks	3 245 515,06
	TOTAL	10 820 091,35
Compte 119	Correction d'erreur sur stocks	3 005 327,08

Rectifications du compte 4081 pour un montant de

7 574 576,29 €

Le financement de l'actif

Rubriques et postes	Cumul au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions			Cumul à la fin de l'exercice
		Financements reçus	Financements reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	Reprise à la cession ou mise en rebut de l'actif financé	
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ÉTAT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financements non rattachés à un actif							
Financements rattachés à un actif							
<i>Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements</i>							
<i>Propriété</i>							
<i>Financement des autres actifs :</i>							
<i>État</i>							
<i>Agence nationale de la recherche (ANR) - IA</i>							
<i>Autres</i>							
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ÉTAT	41 231 338,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 231 338,50
Financements non rattachés à un actif	39 988 339,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 988 339,50
<i>Régions</i>							
<i>Départements</i>							
<i>Communes et groupements de communes</i>							
<i>Autres collectivités et établissements publics</i>	1 276 446,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 276 446,50
<i>Union européenne</i>	38 711 893,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 711 893,00
<i>Autres organismes</i>							
<i>Autres</i>							
Financements rattachés à un actif	1 242 999,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 145 999,00
<i>Régions</i>							
<i>Départements</i>	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
<i>Communes et groupements de communes</i>	705 999,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	705 999,00
<i>Autres collectivités et établissements publics</i>							
<i>Union européenne</i>							
<i>Autres organismes</i>							
<i>Autres</i>	387 000,00	903 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 290 000,00
TOTAUX	41 231 338,50	903 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 134 138,50

Le financement de l'actif par des tiers autres que l'État correspond à :

1. Des opérations enregistrées sur les années antérieures :

■ Un don en 2014 d'un terrain bâti par la Ville de Bagneux pour un montant de 705 999 € (intégration en contrepartie du compte 2115). La valeur du terrain était de 706 000 €, mais l'acquisition a été faite à l'euro symbolique. Seul le montant de 705 999 € a été comptabilisé en immobilisation, les 1 € l'ont été en recette.

■ Un don en 2013 d'un terrain nu situé à Villejuif par le Département du Val de Marne, pour un montant de 150 000 € (intégration en contrepartie du compte 2111).

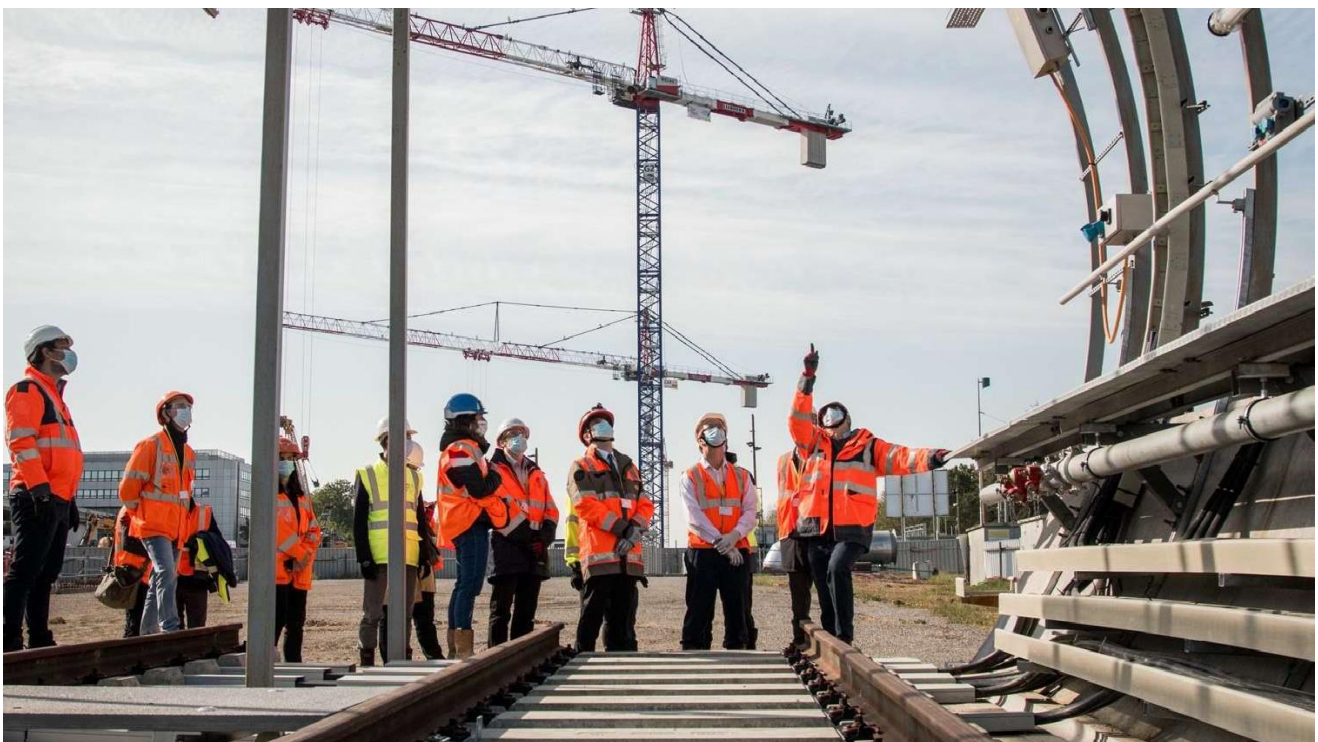
■ Le versement de 387 000 € représente une subvention versée dans le cadre des programmes d'Investissement d'Avenir, subvention de l'État opérée par la Caisse des Dépôts.

Il s'agit du paiement d'une avance relative à la gestion des déblais par voie fluviale pour la construction de tronçons de la Ligne 15 Sud.

2. Une opération constatée en 2021

Opération de solde d'une subvention caisse des dépôts relative au programme d'investissement d'avenir « ville de demain ».

En balance d'entrée subsiste les opérations de 2020 relatives aux subventions européennes (subvention LARA) et les subventions du PIA.



Première visite chantier de Jean-François Monteils à Noisy-Champs

4.3.6. Provisions pour risques et charges

			Reprise		Solde de clôture de l'exercice
	Début d'exercice	Dotations de l'exercice	Provision utilisée	Provision non utilisée	
TOTAL	3 083 694,34	232 372,52	1 216 305,08	0	2 099 761,78
Provisions pour risques	278 588,34	232 372,52	74 141,66	0	436 819,20
Provisions pour litiges	2 805 106,00	0	1 142 163,42	0	1 662 942,58

Autres provisions pour risques

En 2018, deux provisions pour risque avaient été comptabilisées.

Ces deux provisions ont été en partie maintenues.

Aucun autre contentieux de ce type n'a été constaté.

En ce qui concerne les provisions pour litiges :

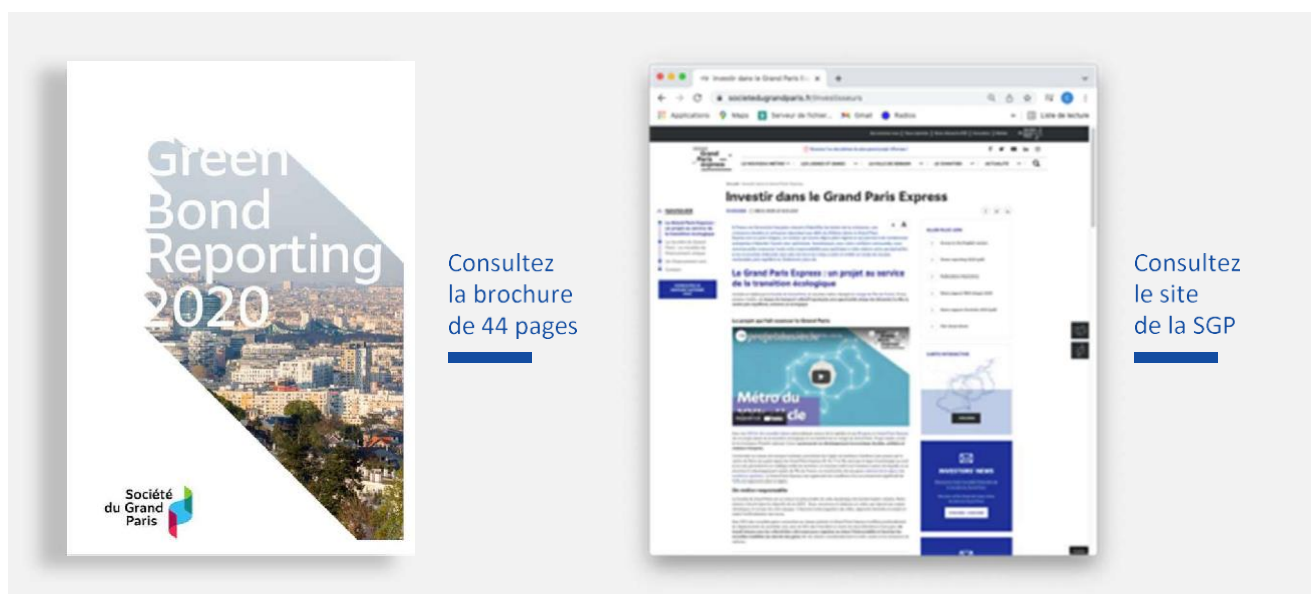
Deux litiges (2016 et 2020) sont toujours en cours, une reprise a été réalisée pour 74 141,66 € sur ces deux litiges. Leur montant total s'élevant fin 2021 à 230 063,50 €.

À cette somme s'ajoute un montant de litiges de 193 885 € correspondant à des litiges du fait des travaux du GPE.

Pour information, au 30 juin 2021 deux provisions sur risques avaient été reprises pour partie :

Montant de la provision au 31/12/2020	Reprise au 30/06/2021	Montant de la provision au 30/06/2021
1 175 043 €	198 818 €	976 225 €
1 630 063 €	943 345,42 €	676 717,48 €

4.3.7. Emprunts et Dettes



Consultez
la brochure
de 44 pages

Consultez
le site
de la SGP

Rubriques et postes	Montant	Degré de liquidité de l'actif		
		Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Dettes financières	25 298 125 208,41	0,00	303 125 208,41	23 495 000 000,00
Emprunts obligataires	22 495 000 000,00	0,00	0,00	22 495 000 000,00
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	2 500 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000 000,00
Dettes financières et autres emprunts	303 125 208,41	0,00	303 125 208,41	0,00
Dettes non financières	95 702 776,84	95 702 776,84	0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	68 804 321,54	68 804 321,54	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	14 584 620,15	14 584 620,15	0,00	0,00
Avances et acomptes reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes liées au prélèvement sur ressources accumulées	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dettes non financières	12 313 835,15	12 313 835,15	0,00	0,00
Produits constatés d'avance	17 475 767,50	17 475 767,50	0,00	0,00
TOTAUX	25 393 827 985,25	95 702 776,84	303 125 208,41	23 495 000 000,00

	2021	2020	Évolution 2021/2020
Emprunts obligataires	22 495 000 000,00	15 995 000 000,00	40,64%
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	2 500 000 000,00	1 000 000 000,00	150,00%
Dettes financières et autres emprunts	303 125 208,41	286 822 001,30	5,68%

Les dettes financières sont composées des emprunts souscrits auprès des établissements financiers, entre 2017 et 2021.

La SGP a réalisé sa première émission obligataire verte sur les marchés financiers internationaux en octobre 2018 pour un montant de 1,75 milliard € à 10 ans (SGP 1.125% 10/28) complétée en novembre par son premier placement privé à 50 ans de 20 millions €.

Sur 2019, 2020 et 2021, les émissions obligataires se sont poursuivies : 3,225 Mds€ en 2019 et 11 Mds€ en 2020, 6,5 Mds€ en 2021 portant le total de la dette obligataire à près de 22,5 Mds€. La maturité moyenne à l'émission s'établit à 26 ans pour un taux fixe moyen à 0,83%.

Le poste dettes financières et autres emprunts comprend désormais, en sus des intérêts courus non échus (pour 103 M€).

Au cours de l'année 2021, la SGP a émis un montant de 400 millions € de dette court terme à travers le programme de financement monétaire NeuCP (Negotiable European Commercial Paper).

Ces titres de créances sont désormais enregistrés en autres dettes conformément aux préconisations de la DGFIP (cf. paragraphe changements de méthodes comptables). Ce dispositif explique la forte hausse de ce poste au bilan.

Ce poste dettes comprend également pour mémoire, les dépôts de garantie reçus des locataires d'immeubles acquis entre 2013 et 2021, pour un peu plus de 50 K€.

	2021	2020	Évolution 2021 / 2020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	68 804 321,54	88 628 844,32	-22,36%
Dettes fiscales et sociales	14 584 620,15	10 788 022,45	35,19%
Autres dettes non financières	12 313 835,15	11 514 217,96	6,94%
Produits constatés d'avance	17 475 767,50	19 268 153,95	-9,30%

Les dettes non financières correspondent :

■ **Aux dettes fournisseurs pour 68,8 M€.** Il est constitué pour une très faible part des restes à payer sur les fournisseurs (fonctionnement et immobilisations) enregistrés en clôture 2021. Ces sommes ont été payées dès la réouverture de gestion en janvier 2022.

Les 98% restant correspondent aux charges à payer de fonctionnement (33,8 M€) et d'investissement (49,5 M€), des opérations qui en clôture 2021 avaient donné lieu à service fait, mais n'avaient pas fait l'objet de demandes de paiement et de mise en paiement. Un poste en forte diminution par rapport à 2020.

■ **Aux dettes fiscales et sociales pour 14,5 M€.** Une masse en hausse par rapport à 2020 du fait de l'impact des hausses d'effectifs et du PAS.

Les dettes fiscales et sociales comprennent également les dettes provisionnées relatives aux droits à congés et CET (7,5 M€).

■ **Aux autres dettes non financières :** soit 12,3 M€ en 2021 contre 11,5 M€ en 2020 (solde des comptes autres dettes non financières, d'imputation provisoire de recette, des comptes de virements réimputés et d'excédents de versement).

Récapitulatif des charges à payer

	2021	2020	Évolution 2021 / 2020
Charges à payer fournisseurs	33 828 412,17	29 646 034,81	14,11%
Charges à payer fournisseurs d'immobilisations	49 521 967,74	75 019 608,91	-33,99%
Dettes provisionnées pour congés payés et charges de personnel	7 799 768,81	5 669 335,55	37,58%
Charges sociales et fiscales sur congés à payer et charges de personnel	3 554 503,97	2 639 453,39	34,67%
Autres charges à payer	1 237 023,08	1 062 633,33	16,41%
Intérêts courus non échus	103 074 120,14	86 790 676,55	18,76%

L'évolution des différents postes de charges à payer reflète l'activité de la SGP :

- Une **réduction des charges à payer** du fait de l'effort important d'apurement en fin d'année.
- Un **accroissement des effectifs de la SGP** se répercutant sur les charges sociales.
- Une **hausse de l'endettement** avec des ICNE importants.



Ouvrage Bel-Air à Chelles. Descente de la roue de coupe

4.4. Notes relatives aux postes du compte de résultat

4.4.1. Charges

CHARGES	01/2021 à 12/2021	01/2020 à 12/2020
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats	204,00	0,00
Consommation de marchandises et d'approvisionnement	201 117 355,33	209 992 693,42
Charges de personnel		
<i>Salaires, traitements, rémunérations</i>	60 660 278,26	44 562 629,43
<i>Charges sociales</i>	26 899 192,52	19 735 486,31
<i>Intéressement et participation</i>	0,00	0,00
<i>Autres charges de personnel</i>	922 664,97	746 618,10
Autres charges de fonctionnement	158 569 241,92	106 775 914,81
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	7 785 961,40	9 695 459,22
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	455 954 898,40	391 508 801,29
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
<i>Transferts aux ménages</i>	0,00	0,00
<i>Transferts aux entreprises</i>	0,00	598 370,31
<i>Transferts aux collectivités territoriales</i>	389 644,78	152 744,64
<i>Transferts autres collectivités</i>	364 203 997,07	507 513 170,14
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	0,00	0,00
Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	0,00
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	364 593 641,85	508 264 285,09
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	0,00	0,00
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	820 548 540,25	899 773 086,38
CHARGES FINANCIÈRES		
Charges d'intérêts	178 173 793,59	130 751 512,55
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Pertes de change	0,00	0,00
Autres charges financières	1 346,50	134,00
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	5 970 584,97	4 880 963,29
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	184 145 725,06	135 632 609,84
Impôts sur les sociétés	0,00	0,00
RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ (BÉNÉFICE)	0,00	0,00
TOTAL CHARGES	1 004 694 265,31	1 035 405 696,22

L'exercice 2021 voit son résultat s'améliorer par rapport à 2020.

Avec 36,6 M€ de déficit sur 2021 contre 144,7 M€ en 2020, le résultat progresse significativement sur cette année.

Ce résultat s'explique par une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement hors charges financières (820,5 M€ contre 900 M€ l'an dernier) et une progression des produits de fonctionnement (958,6 M€ contre 878 M€).

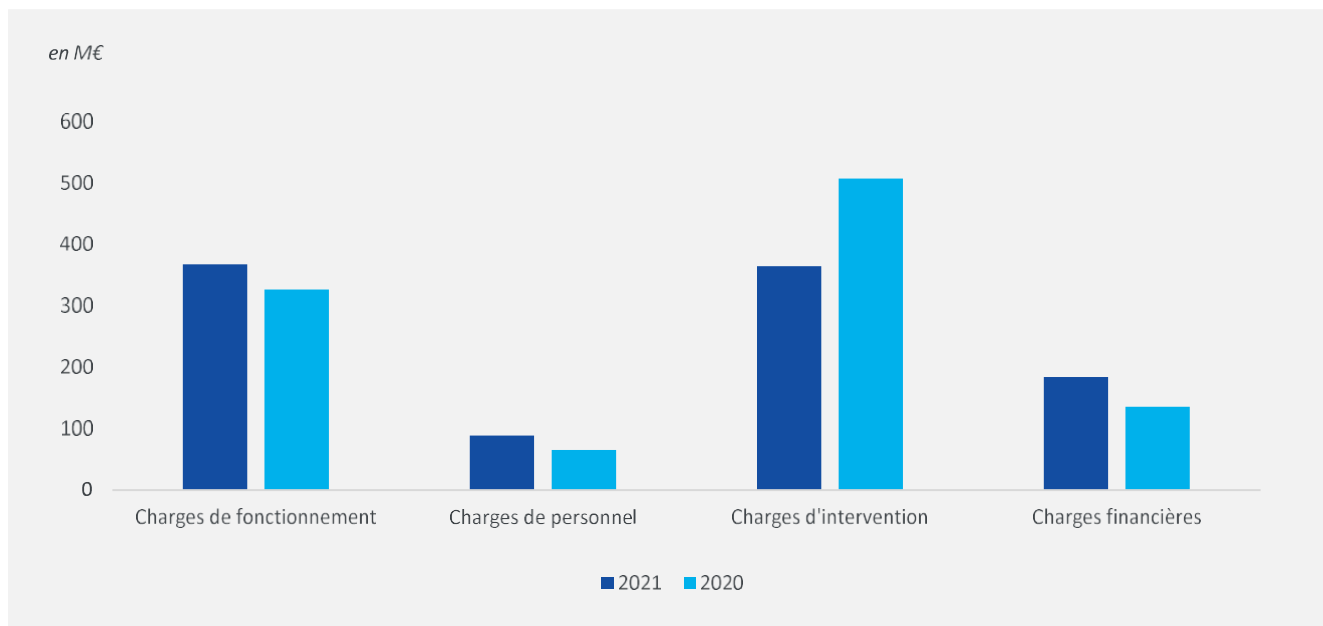
Les charges de fonctionnement représentent 36,6% du total des charges et celles d'intervention 36,3% du total, les charges financières représentant quant à elle 18,3%.

820,5 M€

de dépenses de fonctionnement en 2021
contre 900 M€ l'an dernier



Baptême du tunnelier Mireille à l'Ouvrage Bel-Air de Chelles



4.4.1. Charges

En matière de charges, la SGP a adopté conformément à l'article 178 du GBCP, un suivi budgétaire sur 3 enveloppes distinctes : dépenses de personnel, dépenses de fonctionnement et dépenses d'intervention. Le poste le plus significatif des charges correspond à plus de 50%, aux diverses subventions accordées par la SGP dans le cadre des opérations d'aménagement préalables ou concomitantes à la réalisation du Grand Paris Express, et charges d'intervention dans le cadre du plan de mobilisation des transports, 600 M€ ont ainsi pour bénéficiaires notamment des collectivités territoriales, RATP, SNCF, ADP.

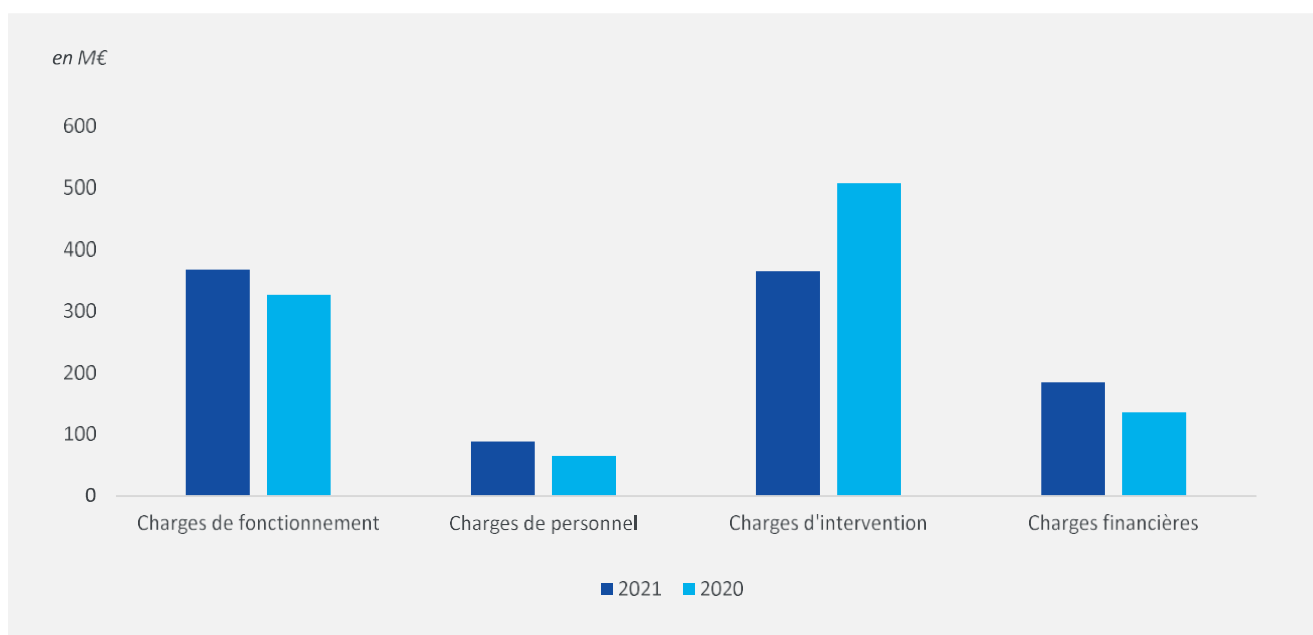
Le total des charges a diminué de 3% entre 2020 et 2021.

Cette diminution trouve sa source principale dans une baisse de 28% des dépenses d'intervention (subventions versées à des tiers : collectivités, établissements ...) : 364,6 M€ en 2021 contre 508,2 M€ en 2020.

Les dépenses de personnel ont augmenté suite aux recrutements opérés sur 2021 (714 agents au 31/12/2020 et 883 au 31/12/2021) : 88,4 M€ contre 65 M€ en 2020.

3%

C'est le pourcentage
de diminution
du total des charges,
entre 2020 et 2021



Sur 2021, les postes significatifs :

Consommation de marchandises et approvisionnements

Ce poste comprend les achats ainsi que les services extérieurs.

■ **Achats** : les études constituent la quasi-totalité de ce poste (70%). Elles diminuent fortement à 3 M€ contre 13,6 M€ sur 2020. Les dépenses informatiques constituent le second poste important en matière d'achats, même si pour elles aussi le montant diminue fortement (437 K€ contre 1,6 M€ l'an dernier). L'impact du déménagement ainsi que les acquisitions de licence SaaS ne jouent plus sur 2021 d'où la baisse significative.

■ **Achats / Sous-traitance (+34% entre 2020 et 2021)** : ce poste connaît une augmentation qui s'explique par une croissance de la sous-traitance du fait de l'intensification des travaux sur le matériel roulant (72 M€ à 98 M€). Les charges afférentes aux loyers ont fortement diminué (11,3 M€ contre 24,3 M€ en 2020).

■ **Autres services extérieurs** : ils s'élèvent à 84,3 M€ et représentent 8,5% de l'ensemble des charges de fonctionnement : ce poste a diminué entre 2021 et 2020 du fait principalement de la baisse du poste de rémunération d'intermédiaires (de 11,5 M€ à 5,1 M€). Les charges financières poursuivent leur croissance en lien avec le programme de financement de la SGP (178,1 M€ contre 130,7 M€ en 2020).



Creusement à l'Ouvrage Bel-Air

Autres charges de fonctionnement

Ce poste s'accroît sur 2021 avec 158,6 M€ contre 106,8 M€ l'an dernier. Cette hausse est due en une augmentation des diverses subventions accordées par la SGP, dans le cadre des opérations d'aménagement préalables ou concomitantes à la réalisation du Grand Paris Express. Les bénéficiaires sont des collectivités territoriales, RATP, SNCF, ADP...

Impôts, taxes et versements assimilés

Ce poste poursuit son augmentation avec 11,3 M€ sur 2021 contre 10,6 M€ en 2020.

Les composantes afférentes à la masse salariale (taxe sur les salaires) augmentent en lien avec la hausse de la dépense de personnel (7 M€ contre 5,1 M€).

Dotations aux amortissements et provisions

Le compte enregistre en 2021 une diminution de près de 2M€.

Charges de personnel

Le poste est en hausse de 36%.

La masse salariale augmente fortement dans toutes ses composantes : salaires : +32,9%, cotisations URSSAF : +36,9% etc. La politique de recrutement de la SGP avec une hausse de plus de 24% des effectifs explique cet accroissement important.

Charges financières

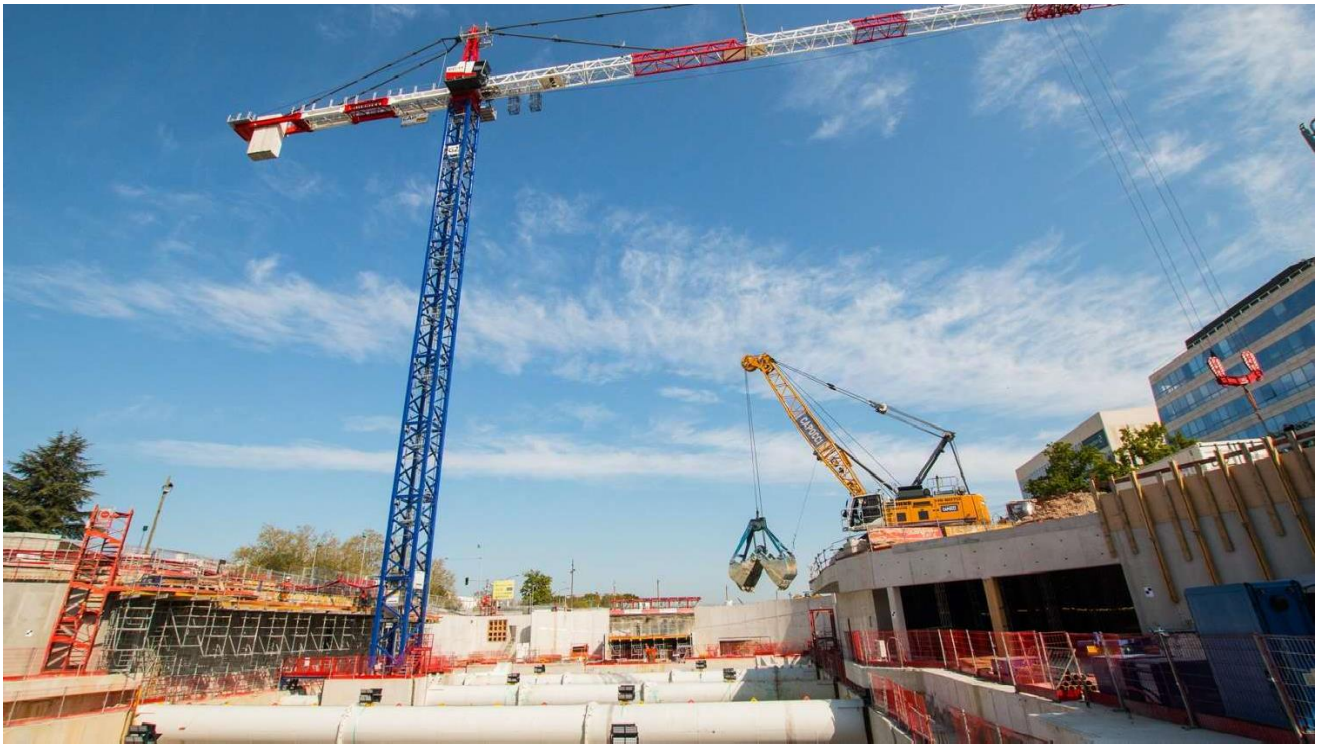
Forte croissance des charges d'intérêts de plus de 47 M€ atteignant 178 M€. Cette hausse s'explique par le programme d'émission d'emprunts de la SGP.

36 %

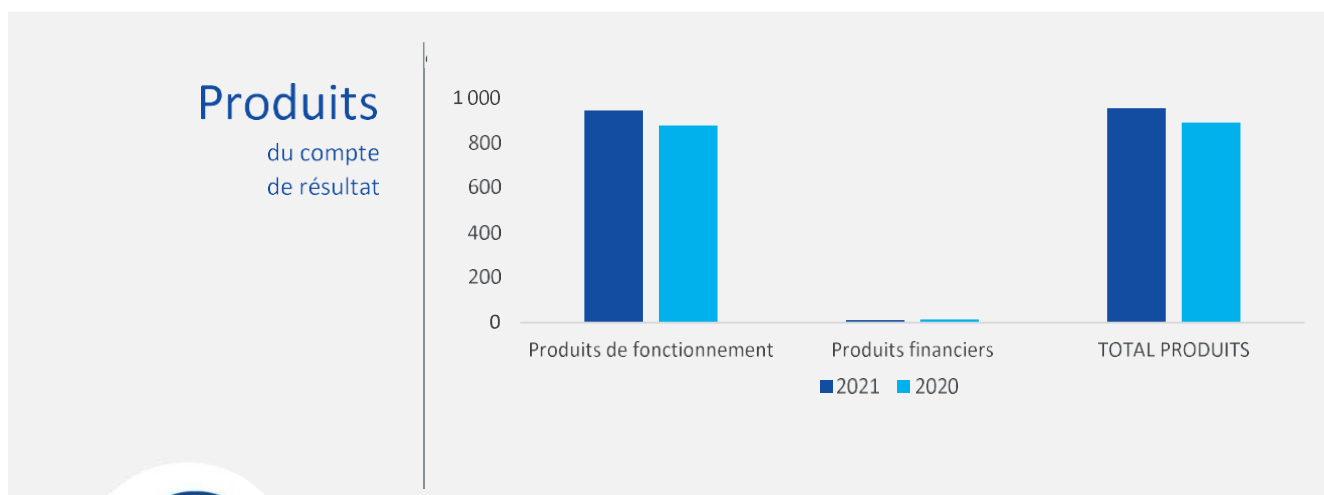
de hausse en charges
de personnel

4.4.2. Produits

PRODUITS	01/2021 à 12/2021	01/2020 à 12/2020
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
<i>Subventions pour charge de service public</i>	0,00	0,00
<i>Subventions de fonctionnement en provenance de l'État et des autres entités publiques</i>	310 000,00	0,00
<i>Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'État et des autres entités publiques</i>	0,00	0,00
<i>Dons et legs</i>	0,00	0,00
<i>Produits de la fiscalité affectée</i>	763 748 233,12	734 956 602,67
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
<i>Ventes de biens ou prestations de services</i>	95 651 118,02	49 543 503,52
<i>Produits des cessions d'éléments d'actif</i>	0,00	103 845,58
<i>Autres produits de gestion</i>	4 698 822,78	8 219 290,55
<i>Production stockée et immobilisée</i>	77 533 092,83	55 131 233,26
<i>Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public</i>	0,00	0,00
Autres produits		
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)</i>	16 265 468,52	30 307 197,71
<i>Reprise du financement rattaché à un actif</i>	0,00	0,00
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	958 206 735,27	878 261 673,29
PRODUITS FINANCIERS		
Produits sur des participations et prêts	0,00	0,00
Produits nets sur cessions des immobilisations financières	0,00	0,00
Intérêts sur créances non immobilisées	0,00	0,00
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	625 746,72	3 031 316,19
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Gains de change	0,00	0,00
Autres produits financiers	70 500,00	134 333,34
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	9 177 348,24	9 202 693,88
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	9 873 594,96	12 368 343,41
RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ (PERTE)	36 613 935,08	144 775 679,52
TOTAL PRODUITS	1 004 694 265,31	1 035 405 696,22



Gare de Noisy – Champs. Travaux en cours de creusement



Entre 2020 et 2021, les recettes (hors produits financiers) se sont accrues de 7,6% (958,2 M€ en 2021).

Participe à cette hausse : la fiscalité transférée (28,7 M€ supplémentaires), mais également les remboursements d'IDFM pour le matériel roulant (46 M€).

Les revenus tirés des immeubles sont pour la seconde année consécutive en hausse importante avec 4,1 M€ contre 2,16 M€ en 2020 du fait de la poursuite des acquisitions immobilières productives de revenus.

Les produits tirés de la fiscalité affectée représentent 80% de l'ensemble des recettes de fonctionnement de la SGP :

- Tassement de la TSE à 73 M€ et de l'IFER à 68,5 M€.
- Forte croissance au titre de la taxe sur les bureaux (600,9 M€ soit +12%) du fait de la revalorisation des tarifs.
- 77,5 M€ sont enregistrés en production stockée, ils correspondent aux frais d'acquisition du matériel roulant pour le compte du STIF (article 14 du décret 2012-365 du 14 mars 2012).
- 8,3 M€ au titre de la taxe de séjour additionnelle.

4.5. Autres informations

4.5.1. Engagements hors bilan
Néant.

4.5.2. Évènements postérieurs à la clôture
Néant

4.5.3. Aspects environnementaux
Néant

4.5.4. Filiales et participations
Néant

4.5.5. Effectifs SGP au 31/12/2021

